Coalition pour la préservation du Mont Kaaikop
for the Preservation of

Sainte-Lucie-des-Laurentides
Le mercredi 10 juin 2015

Par courriel
adm@mrclaurentides.qc.ca

Monsieur Denis Chalifoux, préfet
Municipalité régionale de comté des Laurentides
1255, chemin des Lacs
Saint-Faustin-Lac-Carré (Québec) J0T 1J2

OBJET : Coupes forestières prévues sur un site contenant des dépôts toxiques

Monsieur Chalifoux,

La MRC des Laurentides s'apprête à effectuer des coupes forestières sur une terre publique intra-municipale (TPI) située sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Lucie-des-Laurentides. Plus précisément, ces coupes planifiées sont situées sur la partie des lots 56 à 60, rang 8 et sur les lots 55 à 60, rang 9, canton de Doncaster, désignée « TPI-68 ».

Présence de déchets toxiques

Or, à cet endroit, il y a présence de deux importantes zones de déchets toxiques.

Dans la première zone, il y a d'importants monticules de dépôts toxiques. Ces déchets résultent d'activités d'une entreprise commerciale spécialisée en vidanges sanitaires. Ces boues usées de fosses septiques ont été amassées pendant au moins sept années, soit entre 1986 et 1993. On retrouve également à proximité des monticules précités des lagunes artificielles ayant servi à recevoir les liquides provenant des boues usées. Les fonds de ces étangs contiennent fort probablement de nombreuses substances toxiques, notamment des métaux lourds, très difficiles à résorber au fil du temps. De plus, le trop-plein des lagunes a été conçu pour se déverser vers des ruisseaux et autres cours d'eau qui se jettent dans la rivière Dufresne.

La seconde zone de déchets toxiques est un site d'enfouissement autorisé pour deux tranchées de 19 800 $m^{3.}$ L'enfouissement des déchets s'est effectué pendant plus de quinze ans, entre 1986 et 2002. Fait troublant, les fossés servant à capter l'écoulement des sédiments se dirigent directement vers la rivière Dufresne. Un tuyau d'observation sort du sol et on constate la présence de mauvaise odeur, signe d'activités de décomposition encore présentes.

Une rivière en péril

Un des éléments cruciaux à considérer dans ce dossier est la présence de la rivière Dufresne, située en plein dans le secteur de coupes projetées. À souligner que la zone de coupe 2014-02 pose réellement un problème car elle est située très près de la rivière.

Le réseau hydrique du mont Kaaikop est tributaire de la rivière Dufresne et elle prend de l'ampleur tout au long de son parcours, étant alimentée par de nombreux cours d'eau permanents et intermittents. La qualité de son eau est exceptionnelle et elle revêt une importance primordiale, nommément pour l'Omble de Fontaine, car on y retrouve plusieurs frayères situées entre le lac Dufresne et la municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci.

La rivière Dufresne est aussi un attrait touristique important pour la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci. On y trouve, au cœur même du village, un parc, une halte routière régionale et une plage publique aménagés en bordure de cette rivière. Enfin, la rivière Dufresne se jette dans la rivière Ouareau, qui elle se jette dans la rivière l'Assomption.

Étude rigoureuse et sérieuse effectuée par la MRC?

Nous nous posons de sérieuses questions en ce qui a trait au processus de gestion des terres publiques sous le contrôle de la MRC des Laurentides, du moins pour la TPI-68. À cet effet, des représentants de la MRC ont présenté l'année dernière au caucus de la Municipalité de Sainte-Lucie-des-Laurentides un document portant sur les études d'avant-coupes pour la TPI-68. Ce document, assez simple, voire simpliste, ne mentionne pas les éléments majeurs suivants:

- ✓ la présence de monticules de déchets toxiques;
- ✓ la présence de près de 40 000m^3 de déchets enfouis;
- ✓ une partie des coupes se situe entre le site d'enfouissement et la rivière Dufresne, dont la pente du terrain se dirige vers la rivière Dufresne;
- ✓ aucun test de sol n'appuie les prétentions de la MRC pour ce site;
- ✓ aucun test des boues enfouies dans les piles ou résiduelles dans les lagunes n'appuie l'étude de la MRC pour ce site;
- ✓ la bande de terrain visé pour l'exploitation forestière est de plus ou moins 100 mètres le long de la rivière Dufresne;
- ✓ la norme gouvernementale recommande un périmètre de sécurité de 1000 mètres autour de sites contenant de déchets toxiques;
- ✓ les risques d'effectuer des coupes forestières dans ces zones sont grands car la machinerie perturberait les sols de ces zones;
- ✓ les risques élevés d'impact sur la rivière Dufresne ne sont même pas évalués;
- ✓ le rivière Dufresne est importante pour la reproduction de l'Omble de Fontaine et importante pour la population, notamment à Notre-Dame-de-la-Merci;
- ✓ où est passé le principe de précaution, enchâssé dans la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier*, dont le ministère de la Forêt, de la Faune et des Parcs et le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles – et donc directement la MRC – ont la responsabilité d'application?

Des élus et une population tenus dans l'ignorance

L'absence de ces éléments d'information fait en sorte que les élus municipaux locaux et régionaux ne peuvent réfléchir sur les vrais enjeux environnementaux et sociaux relatifs à ces coupes planifiées. D'ailleurs, la Municipalité de Sainte-Lucie-des-Laurentides aurait dû être avisée de l'ensemble des particularités subtiles, évidentes et importantes de ce terrain. L'omission de ces éléments dans l'étude terrain faite par les responsables de la MRC a servi à induire en erreur les élus, comme toute personne concernée par ces activités forestières.

Avec de telles pratiques, on n'est plus étonné du mouvement grandissant contre la foresterie au Québec, qui devient de plus en plus une honte nationale plutôt qu'une fierté collective, comme le souhaite pourtant, dans ses principes fondateurs, la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier*.

Augmenter et valoriser le principal capital de la MRC

Le capital principal de la MRC des Laurentides est sans aucun doute sa nature. C'est une région très réputée pour sa villégiature et c'est l'endroit où il y a le plus de migration en provenance des autres régions du Québec.

La cible de la MRC en protection du territoire (aires protégées) est de 12%. La réalité d'aujourd'hui indique tout juste 8%. N'y a-t-il pas là une occasion d'augmenter, à très peu de frais et en qualité, le pourcentage de territoires protégés de la MRC?

Un autre aspect à sous-peser est la création de la richesse économique à court terme par rapport à la richesse de posséder des territoires interconnectés, riches de biodiversité. Nous vivons incontestablement une période de changements climatiques qui n'iront qu'en s'accentuant. Il faut repenser nos modèles traditionnels de développement, basés principalement sur les gains monétaires à court terme. Que représente pour la MRC les gains monétaires de procéder aux coupes forestières à la TPI68? Sûrement pas plus que quelques dizaines de milliers de dollars, au détriment du saccage d'une zone importante de transition pour la faune; la TPI68 est stratégiquement située au cœur du corridor faunique et de biodiversité entre le Mont-Kaaikop et la réserve de Tioweroton.

N'y a-t-il pas là aussi une occasion de valoriser les territoires protégés de la MRC? La connectivité de larges zones de territoire, telles du Mont-Tremblant jusqu'à la réserve de chasse et de pêche mohawk de Tioweroton, en passant par le Mont-Kaaikop, devrait être priorisée.

Nous avons visité le site de la TPI68 et nous avons pu apercevoir beaucoup de signes et de traces de la diversité et de la richesse faunique, notamment des pistes d'orignaux, de chevreuils, de coyotes et de loups. Les citoyens sont aussi en droit de pouvoir se promener et observer ces richesses fauniques et biologiques. Mais pour cela, il est impératif de protéger de larges zones interconnectées dans le territoire de la MRC et avec d'autres régions, pour favoriser l'épanouissement naturel de ces populations animales et végétales.

Rencontre demandée

À la lumière de ces constats troublants, nous sollicitons une rencontre avec le personnel de la MRC qui a planifié les coupes forestières à la TPI-68. Nous voulons obtenir des réponses à nos interrogations légitimes sur ces travaux planifiés.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez recevoir, monsieur Chalifoux, l'expression de nos sentiments les plus cordiaux.

La Coalition pour la préservation du Mont-Kaaikop

Monsieur Serge Hayman, membre de la Coalition

CC : **Monsieur Serge Chénier**, maire de la Municipalité de Sainte-Lucie-des-Laurentides
maire@municipalité.sainte-lucie-des-laurentides.qc.ca
Grand Chief Michael Delisle, Mohawk Council of Kahnawake
Mike.Delisle@mck.ca
Maître Francis Walsh, avocat, Mohawk Council of Kahnawake
Francis.Walsh@mck.ca
Madame Roxanne Turcotte, mairesse de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci
mairesse@mun-ndm.ca